

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-086**

EN DATE DU : **24 NOVEMBRE 2025**

ÉCONOMIE : CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS PROFESSIONNELS ENTRE LA CCPCM ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES "MARCHÉ BERRICHONNE" ET "PAYS DUNOIS"

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALÉIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALÉIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame

Adrien MOREAU et Héléne PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

Vu la délibération n°2021-090 en date du 8 décembre 2021 portant sur la demande de DETR pour le projet de plate forme satellite déchets du Bâtiment et travaux publics (BTP) : EC3,

Vu la délibération n°2024-027 en date du 8 avril 2024 portant sur le lancement de la consultation pour les travaux de la plateforme de dépôt des déchets du BTPd'EC3,

Vu la délibération n°2024-056 en date du 18 novembre 2024 portant sur l'attribution du marché de travaux de la plateforme EC3,

Vu la délibération n°2025-072 BIS en date du 29 septembre 2025, portant sur la signature de la convention de mise à disposition de la plateforme de déchets du BTP à EC3,

Depuis le 1er Septembre, les déchetteries pour particuliers (dans le cas présent, les déchetteries Evolis 23) ne peuvent plus accueillir les déchets professionnels et BTP. Il appartient aux EPCI, dans le cadre de leur compétence développement économique, de faciliter la collecte desdits déchets, notamment pour éviter les dépôts sauvages.

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a achevé la réalisation de sa plateforme de déchets professionnels et BTP à la Zone d'Activités des Ribattons à Lourdoueix-Saint-Pierre.

La situation géographique de la zone d'activités des Ribattons permet un rayonnement sur les territoires des Communautés de communes de la Marche Berrichonne et du Pays Dunois.
La route départementale 951 lie fortement cette zone d'activités aux territoires voisins.

Il est donc opportun d'envisager une démarche de co-financement entre les trois EPCIs, afin de rendre le plus efficient possible et de desservir le tissu économique du nord-ouest de la Creuse et du sud de l'Indre.

Une convention doit être établie. Celle-ci prévoit la participation financière des 3 communautés de communes à parts égales, soit le reste à charge divisé par trois : 55 953,25 €, 18 650,00 € pour « Marche Berrichonne » et « Pays Dunois », 18 653,25 € pour la CCPCM.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention avec les communautés de communes « Marche Berrichonne » et « Pays Dunois » et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance
Sylvain DUQUEROIX

